

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 10/2013

**Projet de budget pour
l'année 2014**

Lavey, le 9 novembre 2013

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2014.

Préambule

Le vote du budget est un moment clé de la vie communale, dans le sens où il fixe le cadre financier de la Municipalité pour toute une année. Un élément omis dans le cadre du budget n'aura que peu de chances de se voir réaliser.

Ce budget est établi de manière prudente. Un accord a été conclu entre l'Etat et les communes pour réduire les ponctions sur ces dernières. Dans les faits, il ne s'agit pas de diminuer immédiatement les charges mais plutôt le rythme de leur augmentation. Pour cette raison, le présent budget n'est que peu impacté par cet accord. Pour autant, et compte tenu de la marge d'autofinancement générée sur les exercices 2011 et 2012, la Municipalité ne s'est pas limitée dans les charges à inscrire au budget 2014. Par ailleurs, de nouvelles charges, récurrentes ou non, font leur apparition et sont développées plus bas.

Base légale

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2014 se récapitule comme suit :

	Budget 2014	Budget 2013 (indicatif)	Comptes 2012 (indicatif)
Recettes	3'295'960	3'306'900	4'360'472
Dépenses	-3'197'450	-3'168'895	-3'346'021
Excédent de recettes (marge d'autofinancement)	98'510	138'005	1'014'451
Amortissements	-233'000	-218'000	-245'539
Versements aux réserves	-144'500	-179'250	-253'140
Prélèvements aux réserves	2000	0	2'066
Déficit prévu	-276'990	-259'245	517'838

Points particuliers

1. Rallye du Chablais (16.3189)

Le Comité du Rallye du Chablais s'est approché de la Municipalité pour la sensibiliser à la difficulté de maintenir cette épreuve dans notre commune en regard d'autres sites plus propices, essentiellement pour des questions logistiques. Il en résulte des surcoûts non négligeables.

La Municipalité a placé sa réflexion sous l'aspect de la taxe de séjour. En effet, ces recettes proviennent en très grande partie de l'Hôtel des Bains. S'agissant d'une taxe affectée, les dépenses doivent être en lien avec les recettes, donc le tourisme.

Considérant la visibilité, notamment télévisuelle, et la notoriété que le Rallye du Chablais apporte à la « marque » Lavey dont profiteront les Bains, la Municipalité a décidé de lui apporter son soutien financier à hauteur de Fr. 10'000.-. Jusqu'ici, notre soutien n'était que logistique.

2. Taxe sur les divertissements (21.4062)

Une procédure juridique est toujours en cours pour confirmer ou infirmer la légitimité de cette taxe. Dans l'attente de la décision définitive du Tribunal fédéral, la Municipalité se fonde sur la décision de la cour constitutionnelle du Canton de Vaud et maintient ce poste dans les recettes.

3. Epicerie (359.3161.1 et 359.4231.1)

La Municipalité a été approchée par le gérant actuel du « Marché de Lavey », seul magasin encore ouvert à Lavey-Village, pour l'informer des difficultés qu'il rencontre pour maintenir son commerce ouvert. En effet, celui-ci a constaté une baisse sensible de son bénéfice lors des deux derniers exercices pour atteindre un niveau alarmant. Pour cette raison il sollicite l'appui de la Municipalité.

Résolue à favoriser le maintien d'un commerce au village mais peu encline à octroyer des subsides en espèces, la Municipalité a imaginé devenir locataire du local commercial au tarif actuel et sous-louer ce local à un tarif moindre. Cette manière de procéder lui permet de devenir partie prenante à l'épicerie et de disposer d'arguments pour favoriser la poursuite de l'activité, avec le gérant actuel ou un autre le cas échéant. Le gérant et le propriétaire actuel ont donné leur accord de principe mais les modalités précises doivent encore être définies. Elles feront l'objet d'une convention.

4. Service technique (41.3185)

Le Conseil communal a déjà été informé des problèmes de ressources rencontrés dans la gestion communale. Dans ce contexte, il est évident que les dossiers techniques pèsent dans la situation, essentiellement sous plusieurs aspects :

- a. La formation : ni le personnel communal, ni les municipaux ne disposent des compétences requises. La bonne volonté ne permet pas tout.
- b. Le temps : en lien avec le premier point, le temps et l'énergie pour traiter un dossier technique sans en avoir les compétences décuple son temps de traitement, souvent au détriment d'autres tâches administratives ou municipales. Il en est de même pour le maintien à jour des inventaires, registres et plans communaux.
- c. Le risque : les dossiers deviennent toujours plus complexes et les interlocuteurs plus exigeants. Un traitement non-professionnel des dossiers techniques, pour elle-même ou pour autrui, fait courir à la Commune des risques financiers, principalement de deux types :
 - i. Les erreurs qu'il faudra réparer (défaire, refaire), ou indemniser.
 - ii. Les mauvaises décisions qui renchériront le montant des investissements

- d. A cela s'ajoute le risque juridique dans le respect des procédures, notamment pour ce qui a trait aux marchés publics.

La Municipalité a reçu de son bureau d'ingénieurs-conseils une proposition de mandat forfaitaire pour la prise en charge des dossiers techniques. Cette proposition est intéressante dans la mesure où elle permet de soulager l'administration et les municipaux pour un coût raisonnable et maîtrisé.

5. Cabane de Fenestral (11.3650)

La commune de Fully avait participé à hauteur de Fr 4'000.- à la rénovation de la cabane de la Tourche. Confrontée à son tour à la même problématique pour la cabane de Fenestral, elle sollicite notre aide que nous lui octroyons à hauteur de Fr. 1'000.- en concertation avec la commune de St-Maurice qui participera elle-aussi.

6. Ordures ménagères (chapitre 45)

L'introduction au 1^{er} octobre de la taxe au sac, conjointement avec l'accès à la déchetterie ne nous donne pas assez de recul pour mesurer et répercuter dans le budget les modifications de comportement. Il subsiste donc une grande part d'hypothèse dans les chiffres qui figurent au budget.

7. Défenses contre l'incendie (chapitre 65)

Les impacts comptables de la fusion des SDIS de Lavey-Morcles et St-Maurice ne sont pas encore bien identifiés. Les chiffres présentés résultent donc d'hypothèses, la plus vraisemblable étant que ce chapitre soit équilibré en 2014, puisque les subsides de l'ECA devraient couvrir les dépenses.

8. Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2013. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Ecart 2013 - 2014
44.3145	Entretien parcs et cimetière	6'000	35'000	29'000
41.3185	Honoraires et frais d'expertise	0	25'000	25'000
72.3515	Part. communale aide sociale	381'000	406'000	25'000
45.3526.1	Frais déchetterie et compostage STEP	15'000	37'000	22'000
11.3011	Traitement	115'600	136'800	21'200
52.3522.3	Participation à l'enseignement – St-Maurice	40'000	60'000	20'000
21.3301	Défalcations sur impôts	15'000	30'000	15'000
359.3161.1	Loyers Epicerie	0	12'000	12'000
16.3189	Prestations de services diverses	0	10'000	10'000
Total des variations les plus importantes				179'200

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Ecart 2013 - 2014
45.3526	SATOM	50'000	40'000	-10'000
16.3810	Attribution à la réserve	22'200	11'200	-11'000
10.3102	Site Internet	15'000	3'000	-12'000
46.3811	Versement sur fonds de réserve	102'750	90'000	-12'750
71.3654	Subvention santé publique - AVASAD	95'000	78'000	-17'000
45.3188	Frais enlèvement ordures mén.	120'000	100'000	-20'000
58.3141.1	Entretien Temple	25'000	1'000	-24'000
65.3013	Soldes	55'000	23'000	-32'000
32.3189	Frais facturés par des tiers	340'000	250'000	-90'000
Total des variations les plus importantes				-228'750

Augmentation de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Ecart 2013 - 2014
21.4001	Impôt sur le revenu	-900'000	-960'000	-60'000
45.4342.1	Ventes sacs et plombs	-45'000	-80'000	-35'000
32.4355	Produit vente de bois	-62'000	-80'000	-18'000
22.4522	Péréquation dépenses thématiques	-49'000	-61'000	-12'000
Total des variations les plus importantes				-125'000

Diminution de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Ecart 2013 - 2014
65.4651	Subsides ECA	-50'000	-32'210	17'790
46.4342.2	Taxe d'épuration	-135'000	-115'000	20'000
45.4342	Taxe élimination ordures ménagères	-138'050	-94'250	43'800
32.4516	Participations et subventions	-276'000	-170'000	106'000
Total des variations les plus importantes				187'590

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision. Il se présente comme suit :

Préavis no	Investissements projetés	Montant
06/2009	Participation au capital de la future société AGEPP SA	Fr. 500'000.-
02/2013	Projet de couvert au centre du village	Fr. 52'000.-
04/2013	Mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex	Fr. 2'458'300.-

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Rénovation des bâtiments de culte

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 10/2013 du 9 novembre 2013
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2014 tel que présenté

Adopté en séance de la Municipalité le 13 novembre 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Ivan Ponnaz  Mentor Citaku